



DOSSIER DE PRESSE UNICLIMA

CONFERENCE DU 5 FÉVRIER 2026

11/17 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 Paris

① : 01 45 05 70 00 - 📩 : uniclima@uniclima.fr



Nos industriels historiquement ancrés sur le territoire

- **69** industriels ou groupes (92 marques)
- **87** usines
- **57** départements R&D
- **23 500** emplois directs,
dont **12 500** en production
- **8,8** milliards d'euros de chiffre d'affaires,
dont **1,8** milliard à l'export



Représentativité

Chaudières gaz et fioul	$\approx 98 \%$
Chaudières bois	$\approx 30 \%^*$
Equipements solaires	$\approx 65\%^*$
Radiateurs à eau	$\approx 67\%^*$

Pompes à chaleur	> 92 %
Ventilation et traitement d'air	≈ 80 %

* Quand la représentativité des adhérents d'Uniclima est inférieure à 80 %, les chiffres présentés comprennent une part d'évaluation.

Note explicative

Les chiffres qui sont présentés dans ce dossier de presse reflètent les ventes des industriels en volume. Ces données ne sont pas toujours assimilables directement « aux marchés » de l'installation et de la maintenance, en neuf ou en rénovation.

Pour une grande partie des produits, les ventes des industriels s'adressent aux distributeurs qui eux-mêmes commercialisent localement les équipements. Ce cas de figure est la norme pour tous les produits de petites et moyennes puissances. Ces données peuvent donc également être influencées par des phénomènes de stockage ou de déstockage dans la distribution.

SOMMAIRE

Les équipements du génie climatique

- Chiffres de la profession -

1. CHAUDIERES ET SOLAIRE THERMIQUE

- 1.1. Chaudières gaz / fioul
- 1.2. Brûleurs gaz / fioul
- 1.3. Chaudières biomasse
- 1.4. Solaire thermique

2. POMPES A CHALEUR

- 2.1. PAC air / eau
- 2.2. PAC géothermie
- 2.3. PAC ECS
- 2.4. PAC air / air P < 17,5 kW
- 2.5. PAC air / air P ≥ 17,5 kW



2.6. PAC air / air DRV

3. VENTILATION MECANIQUE

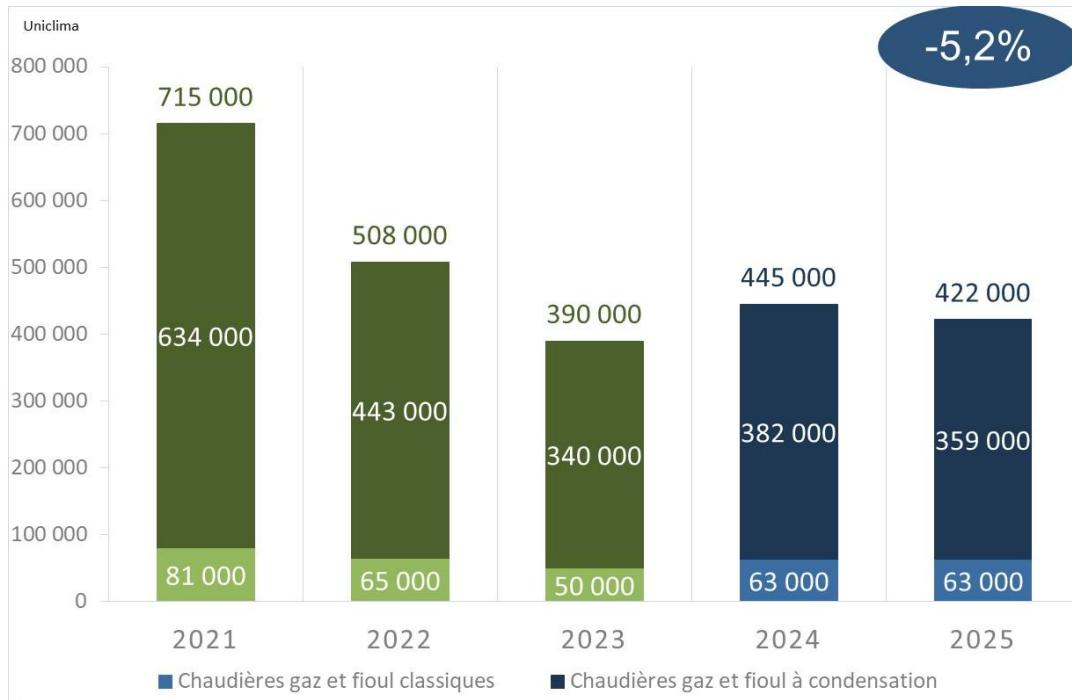
- 3.1. VMC simple-flux et double-flux logement individuel**
- 3.2. Aérateurs motorisés**
- 3.3. Ventilation mécanique simple-flux et double-flux collectif et tertiaire**

4. EMETTEURS HYDRAULIQUES : RADIATEURS ET CONVECTEURS A EAU CHAUEDE



1. CHAUDIERES ET SOLAIRE THERMIQUE

1.1. Chaudières gaz / fioul



Bilan 2025 : une tendance de fond à la baisse qui se confirme

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des tendances observées ces dernières années pour le marché des chaudières gaz et fioul. Avec 422 000 unités vendues, contre 445 000 en 2024, le marché a enregistré un **recul de -5,2 %**, confirmant un repli conforme aux anticipations dans un contexte de transformation structurelle du secteur et d'évolution du cadre réglementaire.

Sur le segment de la construction neuve, les dispositions réglementaires entrées en vigueur pendant l'année ont rendu impossible l'installation de chaudières. Les volumes enregistrés en 2025 correspondent ainsi quasi exclusivement à des opérations engagées antérieurement. Le marché des chaudières est désormais massivement centré sur le remplacement, après avoir perdu près de 300 000 unités en quatre ans, passant de **715 000 ventes en 2021 à 422 000 en 2025**.

Dans ce contexte, la chaudière gaz conserve une **pertinence spécifique dans le logement collectif en chauffage individuel, notamment en zone urbaine dense**, où elle répond à des contraintes techniques et d'exploitation bien identifiées. À l'inverse, les **chaudières fioul restent essentiellement présentes en milieu résidentiel rural**, avec des **volumes désormais marginaux** et sans dynamique de croissance.



Une transition qualitative plutôt que volumique

En 2025, le marché est resté largement dominé par les **chaudières à condensation**, qui représentent **359 000 unités**, soit l'essentiel des ventes. Les chaudières gaz et fioul classiques se maintiennent quant à elles à un niveau stable, avec environ **63 000 unités** vendues, un volume majoritairement de chaudières individuelles gaz type B1 raccordées à des conduits collectifs dans des immeubles d'habitation existants.

Dans ce contexte, l'enjeu principal s'est déplacé du volume vers la qualité de la transition liée aux contraintes structurelles des bâtiments. **L'accompagnement des copropriétés vers des solutions plus performantes, notamment des chaudières à très haute performance énergétique (THPE)**, s'impose comme un levier central pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions, sans remettre en cause la continuité de service.

Le choix des équipements de chauffage est resté, en 2025, fortement conditionné par la confiance des ménages dans des technologies éprouvées. L'instabilité des dispositifs d'aides a continué de complexifier la projection économique des projets et de ralentir la prise de décision, dans un marché déjà constraint.

Perspectives 2026 : des usages consolidés et des incertitudes persistantes pour la PAC hybride

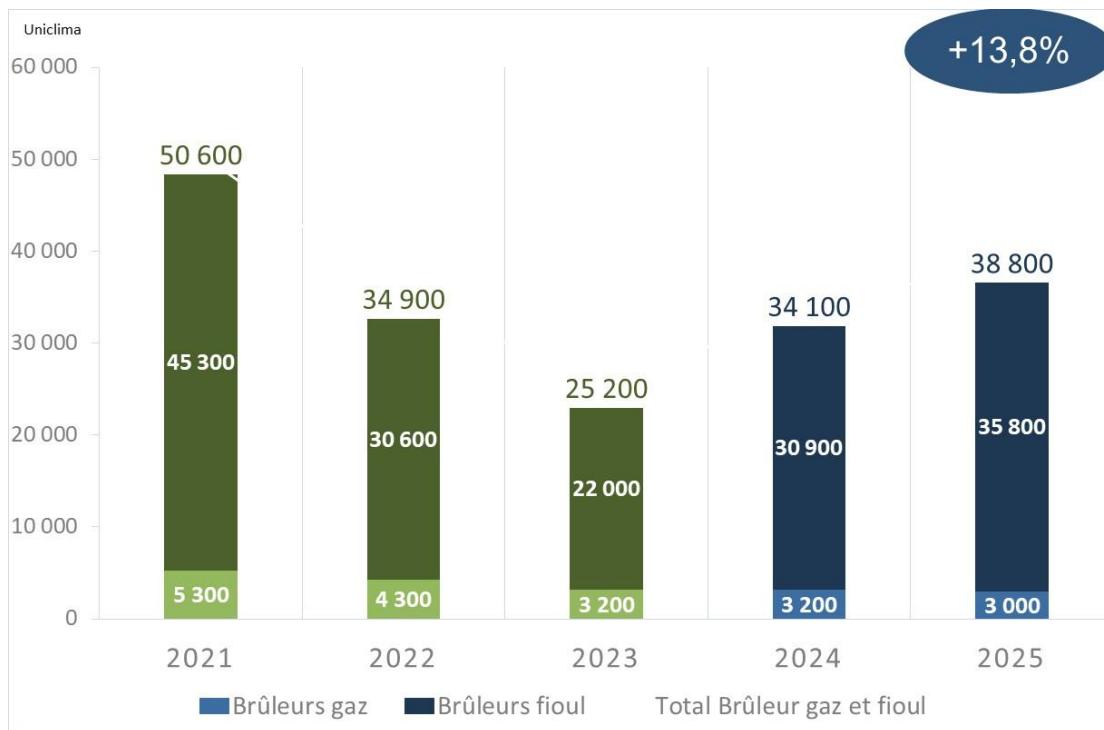
En 2026, la chaudière conserve une place légitime dans le segment du logement collectif décentralisé. **Les gains de performance offerts par les chaudières à condensation, combinés à l'intégration progressive des gaz verts, permettent à cette solution de s'inscrire dans une trajectoire de performance accrue et de réduction des émissions**, adaptée aux caractéristiques du bâti existant.

La pompe à chaleur hybride demeure, à ce stade, un **marché de niche, sans dynamique significative**. Son développement reste contraint par l'absence de cadre réglementaire et fiscal stable, notamment en matière de TVA et de dispositifs d'incitation. Si la technologie est pleinement fonctionnelle et présente des atouts ciblés, en particulier pour la production d'eau chaude sanitaire dans des logements aux contraintes spécifiques, son déploiement appelle une approche au cas par cas.

Dans ce contexte, l'accompagnement des ménages et la clarté de l'information restent essentiels pour favoriser des choix adaptés aux usages réels et aux caractéristiques du bâti. La montée en puissance de la PAC hybride dépendra à la fois de la stabilité des politiques publiques et de la capacité collective de la filière à proposer des solutions lisibles, performantes et durables.



1.2. Brûleurs gaz / fioul

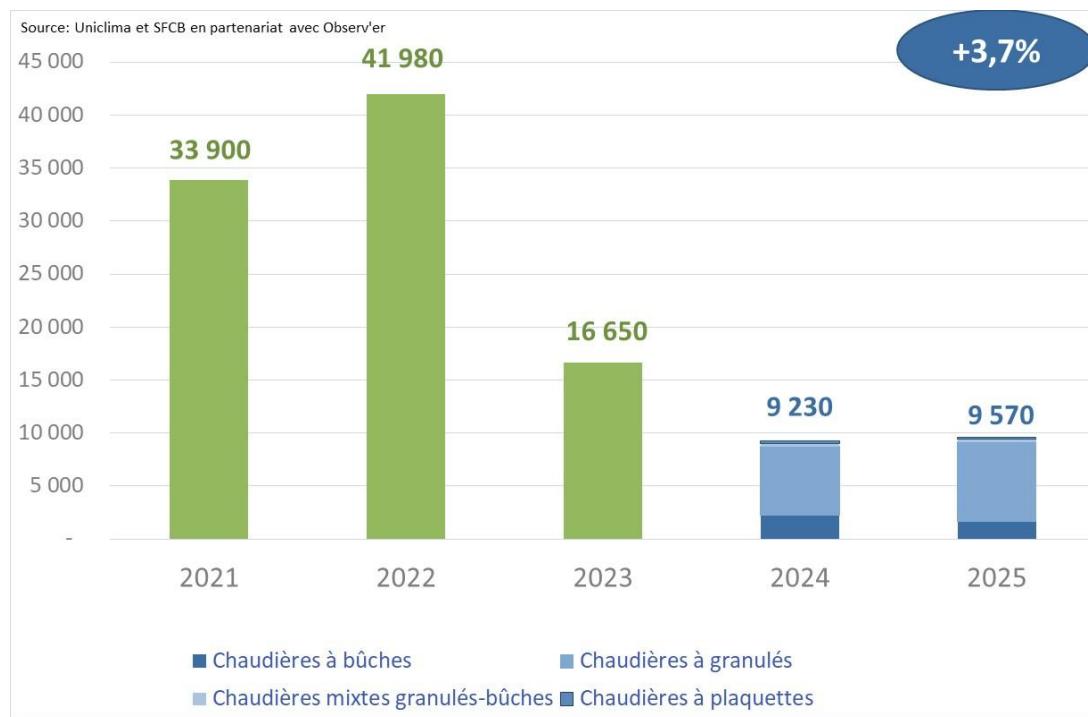


Situation 2025 : un marché positif conduisant à une réduction des émissions

En 2025, le marché des brûleurs gaz et fioul affiche une progression de +13,8 %.

Ce marché demeure avant tout un **marché de remplacement de composants**, principalement porté par la rénovation des chaudières existantes. Le remplacement d'un brûleur permet en effet de **prolonger la durée de vie des chaudières, tout en réduisant les émissions principalement de NOx**. À ce titre, le remplacement des brûleurs constitue un **levier pragmatique de rénovation pour les installations existantes**, dans un contexte de contraintes économiques fortes pour les ménages et les gestionnaires de bâtiments.

1.3. Chaudières biomasse



	2024	2025
<i>Chaudières à bûches</i>	2 240	1 650
<i>Chaudières à granulés</i>	6 500	7 480
<i>Chaudières mixtes (bûches-granulés)</i>	300	270
<i>Chaudières à plaquettes</i>	190	170

Les données viennent du SFCB (syndicat des Fabricants de Chaudière Biomasse) et intègrent celles d'Uniclima.

Bilan 2025 : des résultats légèrement positifs sur une marché rétracté

En 2025, le marché des chaudières biomasse s'est inscrit dans un contexte particulièrement instable, marqué par une **réduction significative des dispositifs de soutien**. La baisse de MaPrimeRénov' intervenue en janvier 2025 (-30 %), suivie de la fin du monogeste en septembre puis d'une division par deux du dispositif « Coup de pouce » à la mi-année, a fortement pesé sur la dynamique du marché.



Selon les données Uniclima et le Syndicat Français des Chaudières Biomasse (SFCB), le marché global des chaudières biomasse affiche néanmoins une **légère progression en 2025 (+3,7 %)**, atteignant **9 570 unités**, contre 9 230 en 2024. Cette évolution masque toutefois des dynamiques très contrastées selon les technologies.

Le segment des **chaudières à granulés** enregistre un rebond, avec **7 480 unités vendues en 2025**, contre 6 500 en 2024, soit une hausse significative malgré un environnement de soutiens jugés peu lisibles. À l'inverse, le marché des **chaudières à bûches** poursuit son repli, tombant à **1 650 unités** en 2025, contre 2 240 en 2024, confirmant un décrochage marqué. Les chaudières mixtes granulés-bûches et à plaquettes demeurent quant à elles à des volumes très faibles et marginaux.

Dans l'ensemble, le marché reste à un **niveau historiquement bas**, très éloigné des volumes observés au début de la décennie, avec **33 900 unités en 2021** et un pic à **41 980 en 2022**, avant un **décrochage brutal en 2023 (16 650 unités)**. Le secteur continue de subir les effets durables de l'envolée des prix du granulé observée en 2023, combinée au retrait progressif du soutien public, qui a profondément affecté la confiance des ménages.

Pourtant, le prix du granulé est revenu à la normale et la chaudière biomasse demeure une **solution de décarbonation du chauffage, complémentaire aux pompes à chaleur, notamment dans les territoires où les contraintes techniques ou économiques limitent le recours à l'électrification**. À l'échelle européenne, certains marchés repartent d'ailleurs à la hausse, à l'image de l'Allemagne, où les ventes progressent de **+18 %** après deux années de forte baisse.

Perspectives 2026 : un risque de décrochage accru sans rééquilibrage des aides

En 2026, le marché des chaudières biomasse fait face à de nouvelles incertitudes. L'arrêt de MaPrimeRénov' pour les gestes simples à compter de janvier 2026 s'ajoute aux baisses successives intervenues en 2025. En moins de 18 mois, le niveau maximal d'aide est ainsi passé d'environ **15 000 euros à 1 500 euros**, soit une division par dix.

Dans ce contexte, le marché des chaudières à granulés pourrait connaître un nouveau décrochage. Paradoxalement, les aides MaPrimeRénov' sont maintenues en 2026 pour les appareils indépendants biomasse, pour des raisons principalement sociales.

Face à cette situation, la filière bois-énergie, réunissant notamment la SFCB, Propellet et le CIBE, appelle à un **rééquilibrage des dispositifs de soutien** entre chaudières biomasse et appareils indépendants dans le cadre de MaPrimeRénov'. Elle demande également une **revalorisation de la fiche CEE biomasse**, aujourd'hui jugée sous-évaluée au regard des performances énergétiques et environnementales des équipements.



1.4. Solaire thermique



Bilan 2025 : un marché qui continue de se rétracte

En 2025, le marché du solaire thermique s'inscrit dans une **dynamique nettement dégradée**. Après plusieurs années de volatilité, les ventes reculent fortement, avec une baisse globale de **-18,6 %**, pour atteindre **45 600 m² de capteurs**, contre 56 000 m² en 2024. Le marché reste ainsi très en deçà des niveaux observés au début de la décennie, après un pic à **73 100 m² en 2023**.

La baisse concerne l'ensemble des segments. Le **chauffe-eau solaire individuel (CESI)** recule de **-4 %**, passant à **17 000 m² en 2025** contre 17 700 m² en 2024. Le segment du **collectif**, qui concerne majoritairement la production d'eau chaude sanitaire dans le logement collectif et le tertiaire, diminue de **-9,3 %**, avec **15 600 m² en 2025**, contre 17 200 en 2024.

La chute est particulièrement marquée pour les **systèmes solaires combinés (SSC)**, qui enregistrent une baisse de **-38,4 %** sur un an. Les ventes passent ainsi de 21 100 m² en 2024 à **13 000 m² en 2025**, confirmant un décrochage structurel de ce segment.

Ces données ne prennent pas en compte les panneaux hybrides, solaire thermique et photovoltaïque (PVT), ni, pour les CESI, les autostockeurs, ni les installations de grande surface au sol dédiées à la production de chaleur à grande échelle.



Un environnement réglementaire et économique défavorable

La dégradation du marché en 2025 s'explique en grande partie par un environnement réglementaire devenu moins favorable. Les annonces de fin d'année concernant les **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** ont pesé sur la dynamique du secteur, avec notamment la **suppression du cumul des aides pour les configurations SSC + PAC ou SSC + biomasse**, ainsi que l'application d'une **TVA à 20 %** sur le chauffage solaire en présence d'un appoint fossile.

Par ailleurs, des écarts significatifs sont observés entre les volumes déclarés par la filière et certaines données issues des dispositifs d'aides, traduisant des pratiques non conformes qui perturbent la lisibilité du marché. Ainsi, s'agissant des SSC en 2025, les installations qui auraient bénéficié d'une aide MaPrimeRénov' représentent plus du double des installations déclarées par la profession.

Perspectives 2026 : un marché résidentiel sous tension, des opportunités à plus grande échelle

En 2026, le marché du solaire thermique reste confronté à de fortes incertitudes. La **baisse annoncée du Coup de pouce SSC** en début d'année, combinée au **risque de suppression des cumuls pour MaPrimeRénov'**, pourrait continuer de peser sur le segment résidentiel individuel et collectif.

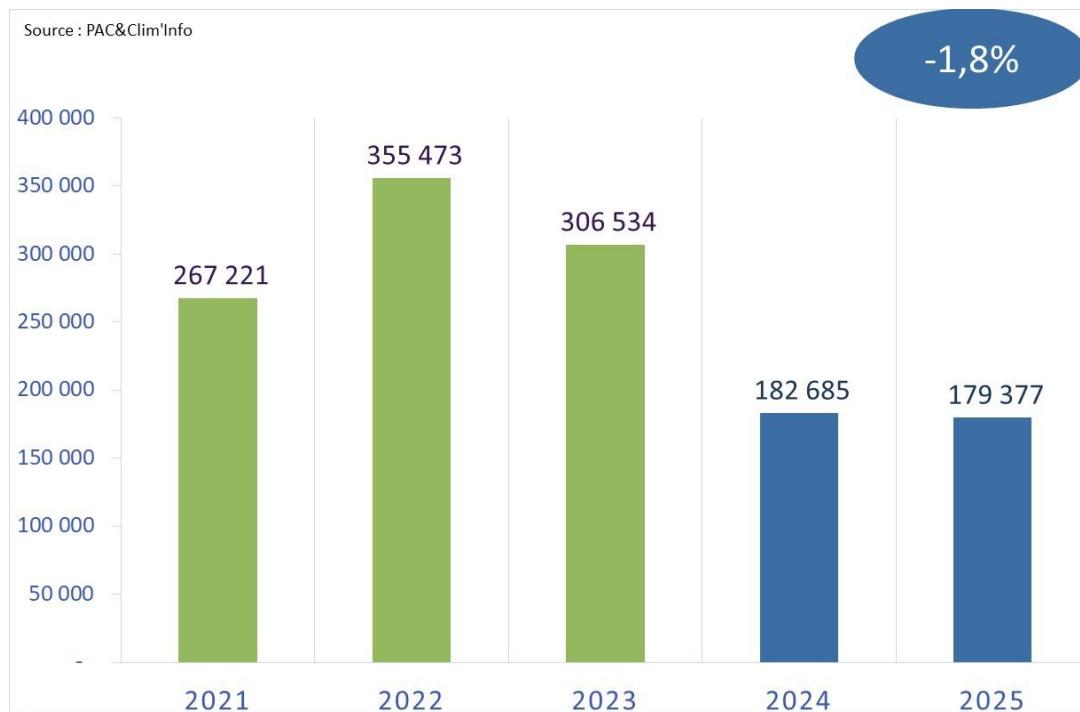
Dans le même temps, Uniclima engagera des travaux visant à l'élaboration de **nouvelles fiches CEE** dédiées à l'hybridation des énergies renouvelables, notamment pour les solutions **SSC + biomasse** et **SSC + pompe à chaleur**, afin de mieux reconnaître les performances globales de ces systèmes.

La filière reste également en attente du lancement officiel de la **feuille de route solaire thermique** pilotée par l'Ademe dans laquelle Uniclima est impliqué. Celle-ci met notamment en évidence l'existence de perspectives de développement dans les **grandes installations solaires thermiques**, pour les **réseaux de chaleur** et les **usages industriels**, segments sur lesquels le solaire thermique affiche un fort potentiel de décarbonation.



2. POMPES A CHALEUR

2.1. PAC air / eau



Un repli contenu en 2025, après le décrochage de 2024

Après le fort décrochage du marché des PAC air/eau entre 2023 et 2024, supérieur à 40%, un nouveau repli des ventes plus contenu est mesuré entre 2024 et 2025, de -1,8 %.

En 2025, la baisse de ce marché a surtout été constatée en début d'année en raison de l'absence de budget alloué par le gouvernement. Les ventes sont ensuite remontées sur la période avril-mai avec la nouvelle promesse d'aides accordées par l'Etat. Les acteurs du marché des PAC air/eau se sont ensuite inquiétés de l'annonce de la **suspension du dispositif MaPrimeRénov'** au cours de l'été par le gouvernement. **Le maintien des aides par monogeste** concernant les équipements de chauffage a permis de stabiliser la demande. Puis la réouverture du guichet MaPrimeRénov' à l'automne, additionnée à la révision des fiches CEE et du dispositif « **Coup de Pouce Chauffage** » a permis d'enregistrer des chiffres de vente positifs entre octobre et fin 2025.

En matière de technologies, la PAC en version monobloc a enregistré de meilleurs résultats que la version split. Les industriels ont anticipé les interdictions du règlement F-Gas en proposant des équipements de puissance inférieure à 12 kW utilisant des fluides à faible PRP. La baisse de la construction neuve a quant à elle plus frappé la PAC en version split.



On note également une augmentation des ventes de PAC monobloc de forte puissance (+6 % du marché), signe encourageant de la rénovation d'installations de moyenne et forte puissance notamment en logement collectif sous la forme de cascades de PAC.

Perspectives 2026 :

→ Une Meilleure reconnaissance des atouts de la PAC dans la règlementation

Au dernier trimestre 2025, le gouvernement a fait évoluer à la hausse **les fiches CEE**.

Ces nouvelles incitations gouvernementales confirment la volonté de l'Etat de soutenir la transition énergétique en France, en valorisant des technologies économies en énergie et décarbonées.

De plus, **une bonification spécifique pour les PAC est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2025 dernier**. Elle prend la forme d'une augmentation des montants attribués dans le cadre du « Coup de Pouce Chauffage », rendant l'aide plus attractive pour l'ensemble des ménages (modestes, intermédiaires et supérieurs). Celle-ci a été multipliée par 3 depuis janvier, ce qui permettra de donner une nouvelle impulsion au marché de la rénovation.

Fin janvier 2026, le ministre de l'Industrie a confirmé que les bonifications relatives aux CEE seraient **conditionnées au respect d'une nouvelle exigence, la sélection d'une PAC assemblée en Europe**. Trois textes réglementaires inhérents à cette nouvelle directive sont en cours de formalisation, pour une mise en vigueur prévue au 1^{er} septembre 2026. Cette direction souligne la volonté du gouvernement de privilégier la production locale dans une logique de **valorisation de l'outil industriel européen et de décarbonation**.

En octobre 2025, l'Ademe a partagé les résultats d'études inédites menées sur plusieurs composantes de la PAC, à l'issue de deux ans de mesures : tests en laboratoires, études de marché et de comportement des Français en matière de consommation de chauffage et mesures réalisées sur site pendant 1 année dans 90 logements équipés de PAC air/eau en remplacement de chaudières à combustibles fossile. À l'analyse des résultats obtenus, **l'Ademe a confirmé, dans ses conclusions, le rôle majeur joué par les PAC dans la transition énergétique**, pour leur efficacité énergétique significative, leur potentiel de décarbonation et la réduction des factures des ménages quel que soit le niveau d'isolation du bâtiment.

→ Un contexte économique plus favorable pour la construction neuve

Des économistes tablent sur **une légère reprise du marché de la construction neuve, notamment concernant la maison individuelle**, avec des mises en chantier plus importantes qu'au cours de l'année précédente.

Pour répondre aux **nouvelles exigences de la RE2020**, en vigueur depuis 2025, les logements collectifs neufs devront intégrer des équipements affichant de meilleures performances énergétiques et une baisse encore plus significative des émissions carbone. Donc des exigences favorables à la technologie PAC.

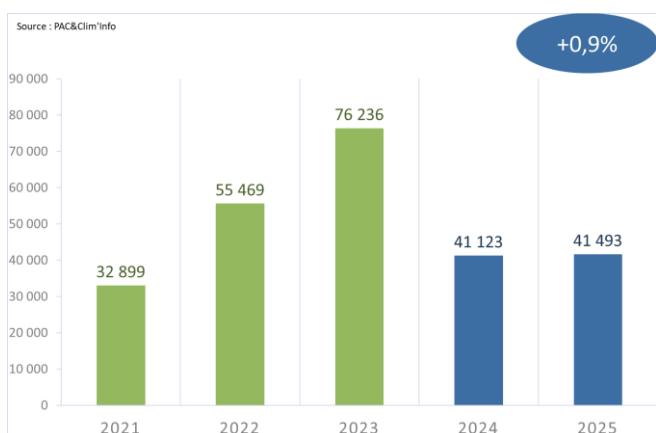


→ Des perspectives renforcées pour la PAC dans les stratégies nationales

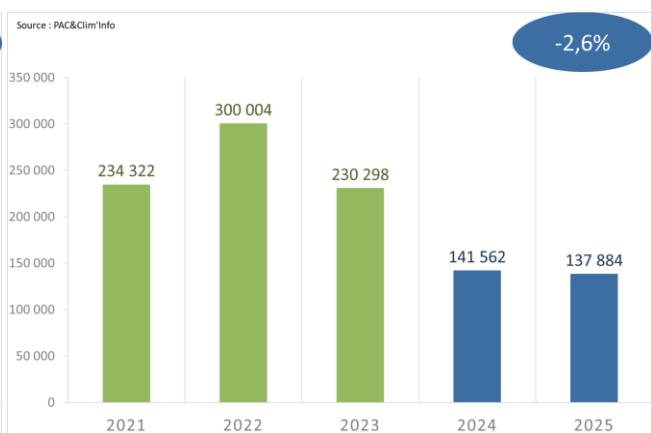
Le gouvernement planche actuellement sur la refonte de la **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)**, visant l'adaptation des budgets carbone pour deux périodes (2024-2028 et 2029-2033) et la définition du nouveau budget pour la période 2034-2038. Parmi les sept enjeux de cette future SNBC 3, plusieurs d'entre eux comme la neutralité carbone d'ici 2025, la garantie de souveraineté énergétique / la sortie des énergies fossiles, la réduction des consommations d'énergie finale et la réduction de l'empreinte carbone de la France, favorisent la technologie de la PAC comme l'une des solutions à l'atteinte de ces objectifs.

Les contours de la **nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** et du **nouveau Plan d'électrification**, encore à l'étude, laissent également présager de belles perspectives pour la technologie PAC.

PAC monobloc par puissance

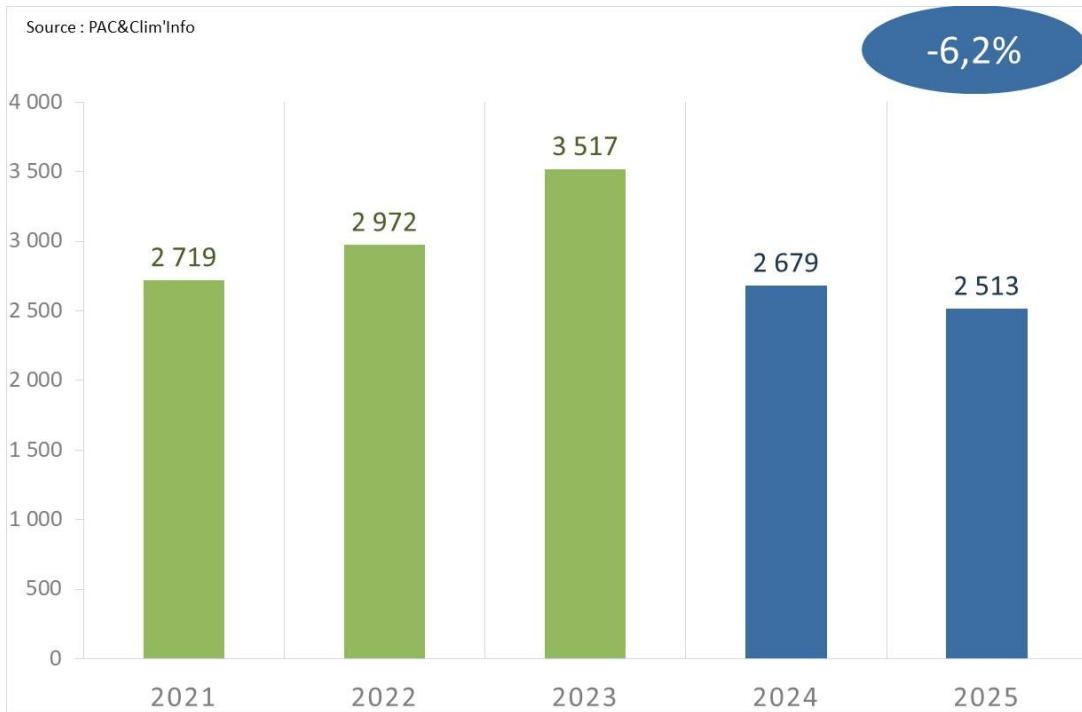


PAC bibloc par puissance



2.2. Pompes à chaleur - PAC géothermie





Une baisse plus contenue en 2025

Même constat que pour le marché des PAC air/eau, celui des PAC géothermiques affiche une nouvelle baisse de -6,2 % entre 2024 et 2025, après une plus forte chute entre 2023 et 2024, de près de 24 %.

La dynamique est tirée par les PAC géothermiques de petite puissance, en progression de +6 % et qui représentent la moitié des ventes.

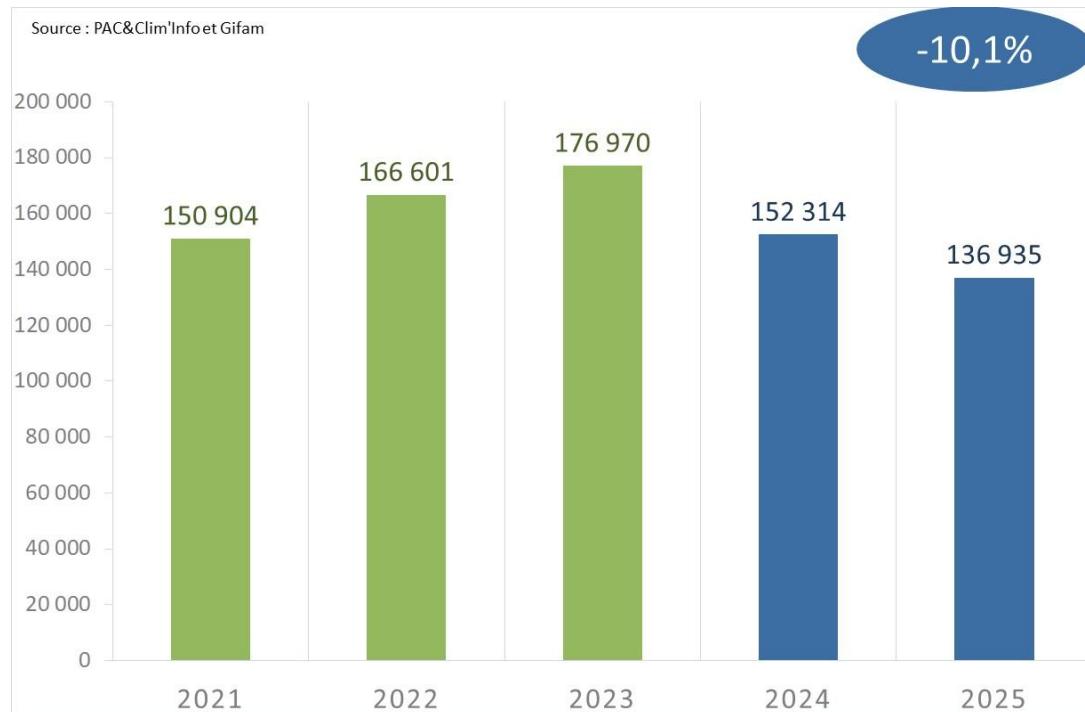
Perspectives 2026 : Hausse des aides, mais un coût d'installation qui reste un frein majeur

Au même titre que les technologies PAC air/eau, la PAC géothermique va bénéficier de la révision des fiches CEE, de la bonification (multipliée par 4 pour la géothermie) et du critère favorisant la production de PAC géothermiques en Europe à compter de septembre 2026.

Uniclima considère que l'effet le plus attractif sera pour le **logement collectif** sur le marché des PAC géothermiques de forte puissance. L'effet sur l'individuel pourrait quant à lui être plus limité à cause d'un investissement initial plus conséquent que celui pour une PAC air/eau.



2.3. Pompes à chaleur - PAC ECS

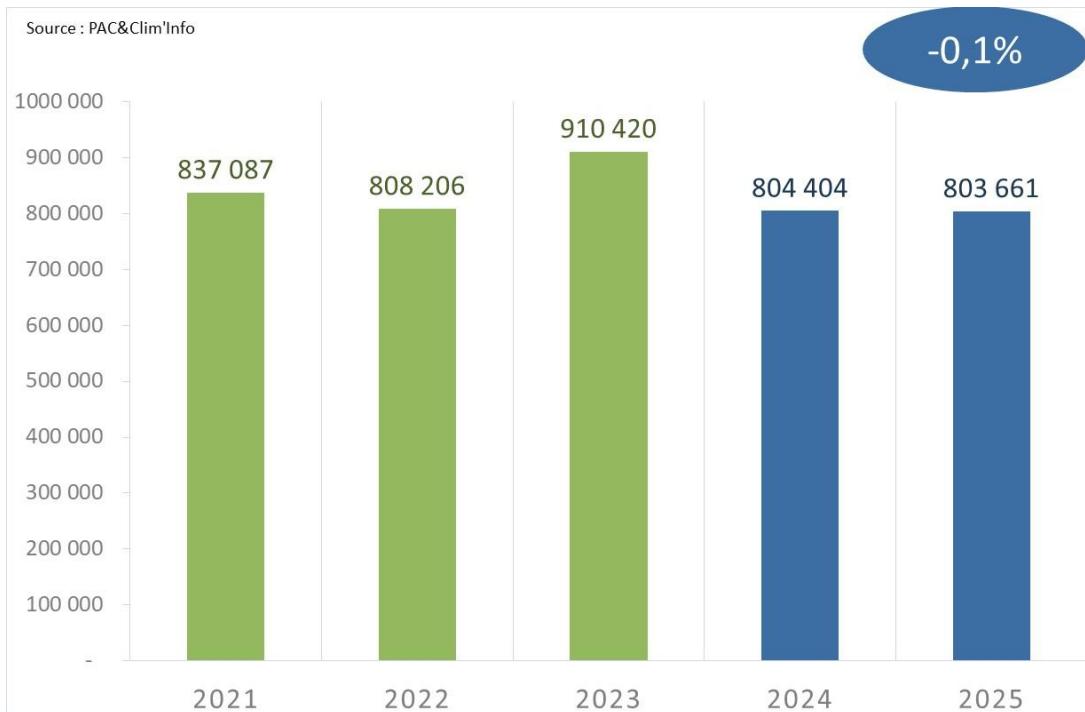


Les ventes de chauffe-eau thermodynamiques continuent leur baisse (-10,1 %), révélatrice de l'absence de reprise dans la construction neuve et de la faible vigueur du marché de la rénovation.

Malgré une baisse sur l'année complète, on note une amélioration sur le dernier quadrimestre, **un signe encourageant de redressement.**



2.4. PAC air/air P < 17.5 kW



Évolutions du marché en 2025

Les chiffres montrent une quasi-stabilité entre 2024 et 2025 de -0,1 %.

Cette année, le marché de la PAC air/air a fortement été influencé par la saisonnalité. Ainsi, la période janvier-juin 2025 enregistre **une baisse de -14 %** alors qu'**une hausse de +31 %** sur le second semestre est mesuré.

→ Un effet de déstockage

Le déstockage est une composante importante à prendre en compte dans l'analyse des ventes de ce marché.

Les distributeurs, après avoir augmenté leur capacité de stockage en 2023, les ont vendus jusqu'à mi-2025. Les ventes ont repris au second semestre lorsque les distributeurs ont réenclenché de nouvelles commandes pour revenir à un niveau de stock suffisant.

→ L'effet de la canicule

27 jours de canicule, touchant la France entière, ont été enregistrés au cours de l'été 2025. Cette situation météorologique de moins en moins exceptionnelle générant des chaleurs extrêmes sur de longues périodes, a convaincu les Français de s'équiper en solution de rafraîchissement.

L'effet cumulé de la météo et d'un stock modéré chez les distributeurs a conduit à une **très forte progression** des ventes en juillet et août 2025.



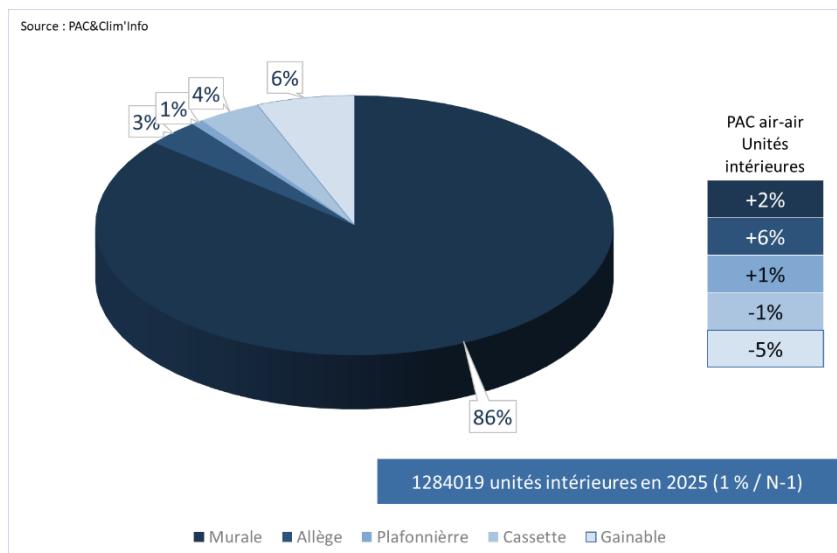
→ Répartition entre mono et multisplit

On constate un **maintien de la répartition des ventes** entre les monosplit (66 % des ventes) et les multisplit (34 %). Le multisplit, en retrait en début d'année, a retrouvé son rythme au cours du second semestre.

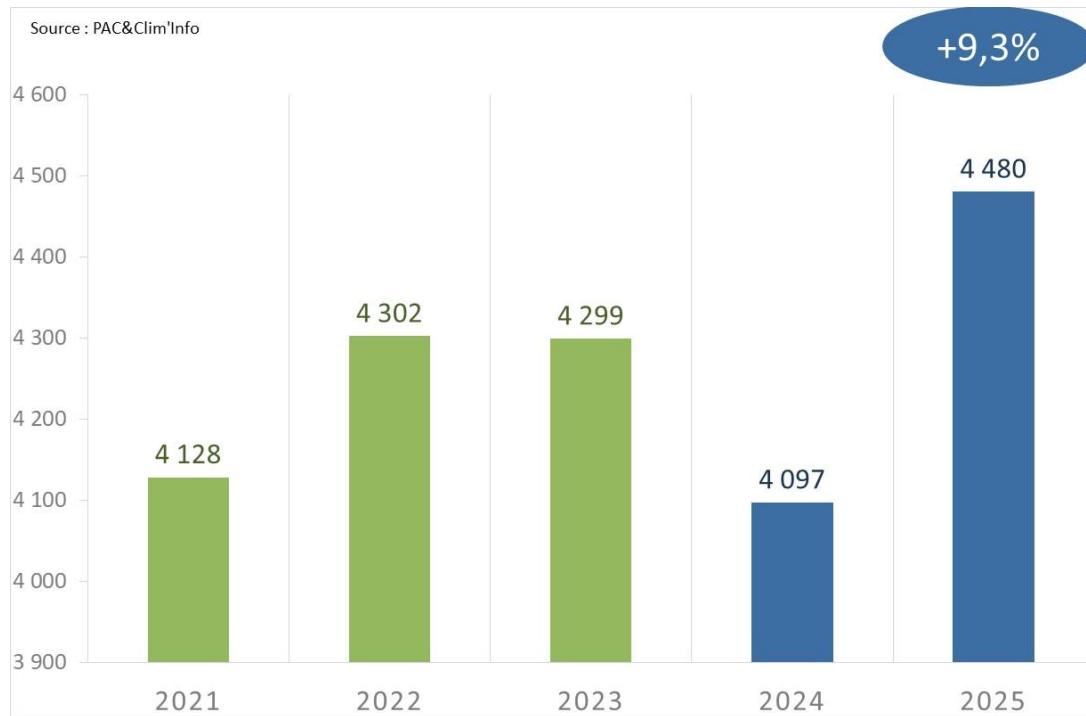
En mono comme en multisplit, les fortes puissances ont progressé, tandis que les solutions de plus petites puissances ont été en baisse.

Ce constat se vérifie aussi sur les unités intérieures, dont les ventes ont légèrement progressé.

Unités intérieures des PAC air/air : +1 %



2.5. PAC air / air - P ≥ 17,5 kW



Un marché tiré par le remplacement et le décret tertiaire

Une forte progression de ce **marché de niche est constatée**, avec une hausse de **+9,3 %**. Cette croissance intervient après plusieurs années de volumes oscillants autour de 4 100 - 4 300 pièces.

Ce segment repose quasi exclusivement sur la vente d'**unités gainables ou cassettes en monosplit, twin ou double twin**, installées dans des espaces **tertiaires de grands volumes** : commerces, plateformes logistiques en remplacement d'équipements gaz ou électriques, des environnements nécessitant un soufflage puissant et une large couverture.

Cette hausse est principalement liée au **remplacement d'installations mises en service autour de 2010**.

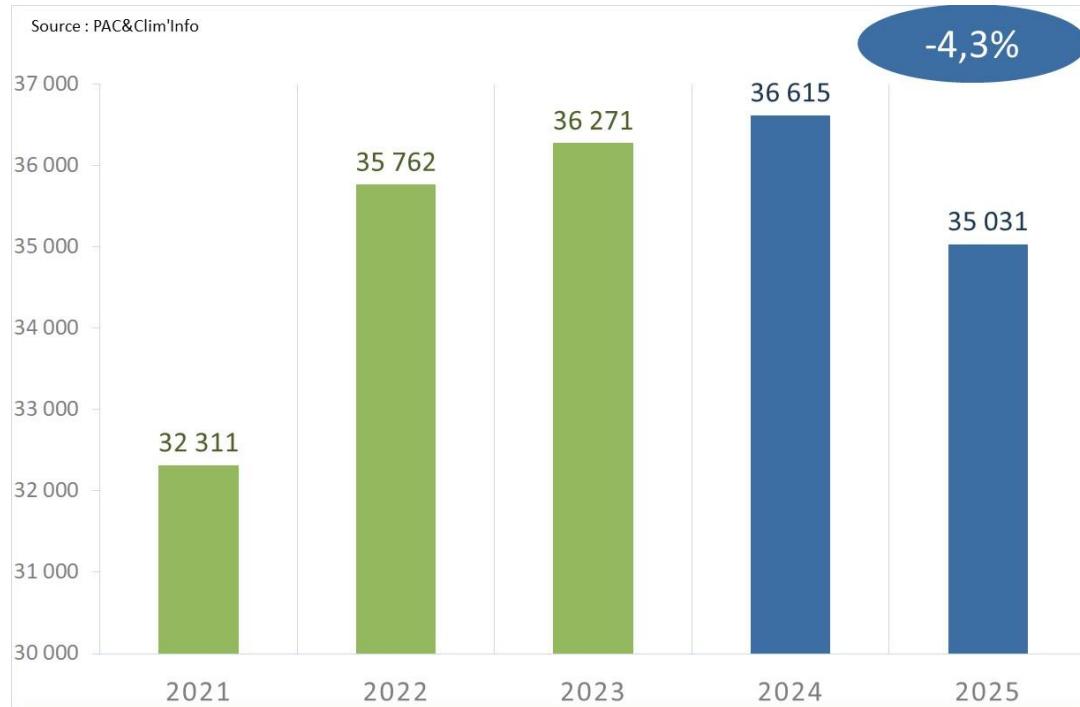
Le cycle naturel de renouvellement commence donc à s'exprimer et, est très certainement soutenu par les obligations liées au décret tertiaire.

À relativiser : un marché encore très petit

Avec environ **4 400 unités**, ce segment reste **très limité en taille**. Les variations en pourcentage doivent donc être interprétées avec prudence, car un faible déplacement en volumes peut produire de fortes amplitudes statistiques.



2.6. PAC air / air – Systèmes à débit réfrigérant variable (DRV)



Un marché en repli en 2025, en pleine mutation technologique et réglementaire

Après plusieurs années de croissance, le marché des DRV a connu un repli de -4,3 % entre 2024 et 2025. L'augmentation des ventes mesurée fin 2025 n'a pas permis d'inverser cette tendance baissière.

L'analyse de ces ventes montre que ce sont les technologies DRV de plus grandes puissances qui accusent le plus de baisse. Ce constat peut s'expliquer par le ralentissement de l'activité économique dans le tertiaire et le fait de privilégier dans un bâtiment plusieurs systèmes de plus petite puissance, voire des PAC aérothermiques centralisées.

Les systèmes DRV fonctionnant au R-32 poursuivent leur progression et représentent 14 % des ventes en 2025. Encadrés par le règlement européen F-Gas, l'offre produit s'est étoffée et le travail d'information et de formation des professionnels a permis de réassurer la filière sur l'avenir.

La mauvaise conjoncture économique a contraint les gestionnaires d'entreprises à revoir leur projection à la baisse en matière de travaux et de remplacements d'équipements, ou à adopter des reports de projets.

En parallèle, la diminution des espaces de travail a déjà été amorcée par le télétravail depuis les années 2020 et la construction tertiaire neuve est restée assez limitée. Deux phénomènes qui ont assez logiquement impacté les ventes de DRV.

Perspectives 2026 : un marché porté par les leviers réglementaires et la transition des fluides

Les exigences du **décret tertiaire** obligeant les entreprises à déclarer des économies d'énergie et des réductions d'émissions carbone, additionnées aux **nouvelles fiches CEE**, sont susceptibles de relancer la demande de DRV.

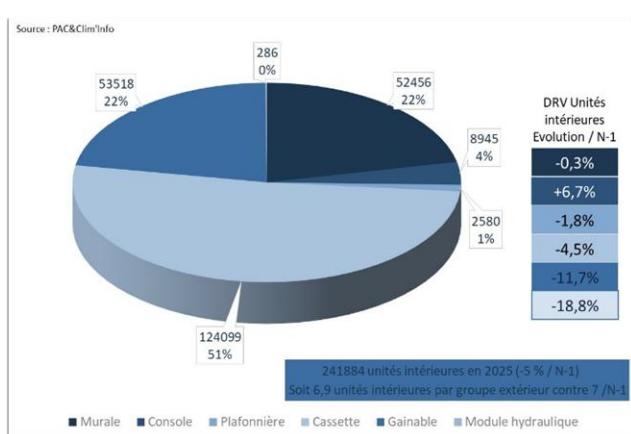
La révision des règles de sécurité dans les établissements recevant du public des catégories de 1 à 4 sur l'utilisation des fluides frigorigènes pourrait dynamiser les ventes de systèmes DRV au R-32 en 2026.

En parallèle, les nouveaux textes sur la RE2020 pour les bâtiments tertiaires publiée en début d'année ne devraient pas avoir d'effet notable avant fin 2027, 2028.

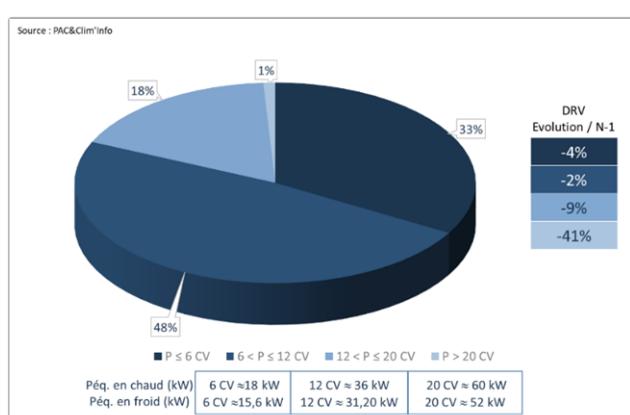
La poursuite de la migration vers des **solutions utilisant des fluides frigorigènes à faible PRP** devrait constituer un levier du renouvellement des installations existantes.

Sur le front de la **rénovation**, les **aides disponibles** devraient permettre de dynamiser le parc tertiaire, soit par le simple remplacement d'équipements de chauffage, soit par la réalisation de travaux plus ambitieux.

Unités intérieures de DRV



Systèmes DRV –
Répartition par puissance



3. VENTILATION MÉCANIQUE

Les ventes de 2025 traduisent malheureusement le **manque de fléchage des aides et des réglementations vers les systèmes de ventilation mécanique performants**, modulant les débits d'air en fonction du besoin et/ou à récupération d'énergie. Bien que les politiques européennes et françaises appellent à concilier économies d'énergie et qualité de l'air intérieur, la version 3 de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ne fait pas référence à la rénovation des bâtiments avec des systèmes de ventilation mécanique performants.

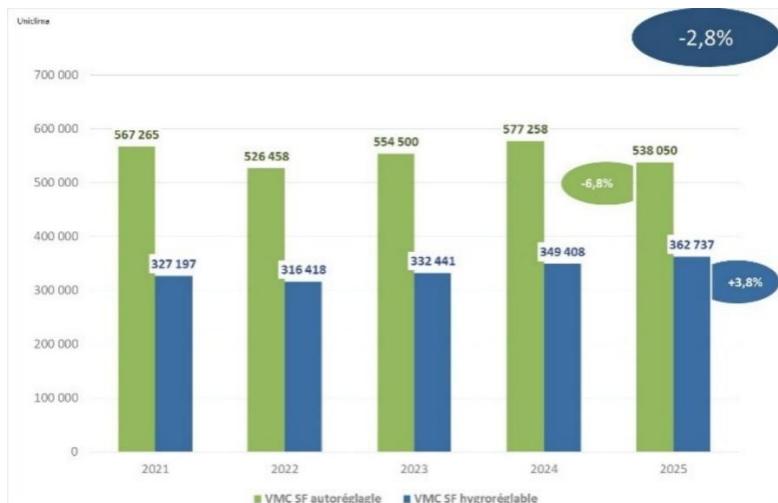
Pourtant, les solutions de ventilation mécanique modulant les débits d'air selon les besoins et/ou récupérant l'énergie, permettraient de diviser par deux les consommations liées au renouvellement d'air, tout en alignant le niveau de qualité de l'air intérieur (santé des occupants) des bâtiments existants sur celui des bâtiments neufs. Les méthodes de calcul issues des fiches CEE mettent en évidence que rénover le parc de bâtiments avec des systèmes de ventilation mécanique performants présente un potentiel :

- D'économie de chauffage de 62 TWh/an, soit la production électrique de 10 réacteurs nucléaires ou l'alimentation en électricité environ 4 millions de foyers pendant une année entière ;
- De décarbonation de 10,4 MteqCO₂/an, soit les émissions de gaz à effet de serre comparables à celles de plus de 430 000 voitures thermiques.

3.1. VMC simple-flux et double flux logement individuel

2025 : un marché contrasté, tiré par la simple flux

En 2025, le marché de la ventilation évolue dans un contexte globalement contraint, avec des dynamiques contrastées selon les technologies. Sur le segment des VMC simple flux, les ventes totales reculent légèrement de **-2,8 %**, pour atteindre **538 050 unités**, contre 577 258 en 2024. Cette évolution masque toutefois une recomposition progressive du marché.



La rénovation reste largement dominée par les VMC simple flux autoréglables et hygrovariables, qui demeurent les solutions les plus accessibles à l'achat mais énergivores à l'usage (débit fixe). Malgré tout, les VMC simple flux hygroréglables (débit modulé) poursuivent leur progression en 2025, avec 362 737 unités vendues, contre 349 408 en 2024, soit une hausse de +3,8 %.

À l'inverse, les ventes de VMC simple flux autoréglables (débit fixe) reculent de -6,8 %, passant de 577 258 unités en 2024 à 538 050 en 2025, confirmant une érosion progressive de ce segment qui reste cantonné au marché de la rénovation.

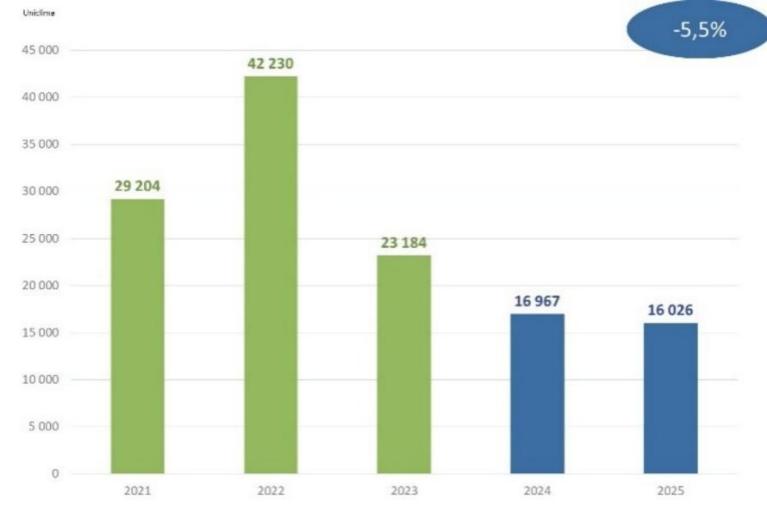
Dans le logement neuf, la VMC simple flux hygroréglable (débit modulé) est la solution de référence, installée dans plus de 98 % des opérations, en cohérence avec les exigences de consommation imposées par la réglementation environnementale. Le contrôle à réception des installations et le maintien d'un taux de TVA réduit constituent des signaux positifs pour orienter le marché vers ces solutions plus performantes. Toutefois, ces leviers restent insuffisants pour permettre un véritable changement d'échelle, d'autant que les performances de ces systèmes sont aujourd'hui sous-évaluées dans le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

VMC double flux : un décrochage confirmé en 2025

Le marché des VMC double flux centralisées atteint en 2025 un niveau historiquement bas.

Après un recul amorcé dès 2023, les ventes poursuivent leur baisse avec 16 026 unités vendues, contre 16 967 en 2024, soit une diminution de -5,5 %.

Cette évolution s'explique principalement par la forte baisse des aides MaPrimeRénov', le recentrage des soutiens publics sur l'isolation au détriment de la ventilation, ainsi que par la dégradation du pouvoir d'achat des ménages combinée à la hausse du coût des travaux. Ces facteurs pénalisent en priorité les systèmes les plus qualitatifs, pourtant porteurs d'une forte valeur ajoutée.



Ce recul est d'autant plus paradoxal que la VMC double flux constitue la **solution de ventilation la plus performante pour les occupants**. Elle offre des bénéfices majeurs en matière de confort, de qualité de l'air intérieur, de santé et d'économies d'énergie. Les systèmes actuels permettent en effet de récupérer en moyenne plus de 85 % de l'énergie contenue dans l'air extrait, contribuant ainsi à la performance globale du logement.

Perspectives 2026 : réorienter le marché vers des solutions plus performantes

Afin de permettre au logement individuel de s'orienter vers les solutions les plus performantes, et ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs de décarbonation et à l'amélioration durable de la qualité de l'air intérieur, Uniclima préconise plusieurs actions à mettre en œuvre en 2026 :

- Intégrer les systèmes de ventilation mécanique performants dans la future Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et dans le Plan National de Rénovation des Bâtiments.
- Systématiser leur déploiement dans les opérations de rénovation, accompagné de contrôles à réception.
- Revaloriser leur place dans le Diagnostic de Performance Énergétique, afin de mieux refléter leurs performances réelles.



3.2. AÉRATEURS MOTORISÉS



2025 : un léger rebond dans un marché stable

En 2025, les ventes d'**aérateurs individuels motorisés** enregistrent une **légère progression**, avec **410 113 unités commercialisées**, contre 408 303 en 2024, soit une hausse de **+0,4 %**. Après plusieurs années de stabilité relative, le marché retrouve ainsi un niveau comparable à celui observé au début de la décennie, avec 412 158 unités en 2021. Cette utilisation massive s'explique principalement par la **simplicité de mise en œuvre** de ces équipements, qui répondent à des besoins ponctuels de ventilation, notamment dans le cadre de rénovations légères ou d'interventions ciblées sur une pièce.

Une solution, aux performances limitées

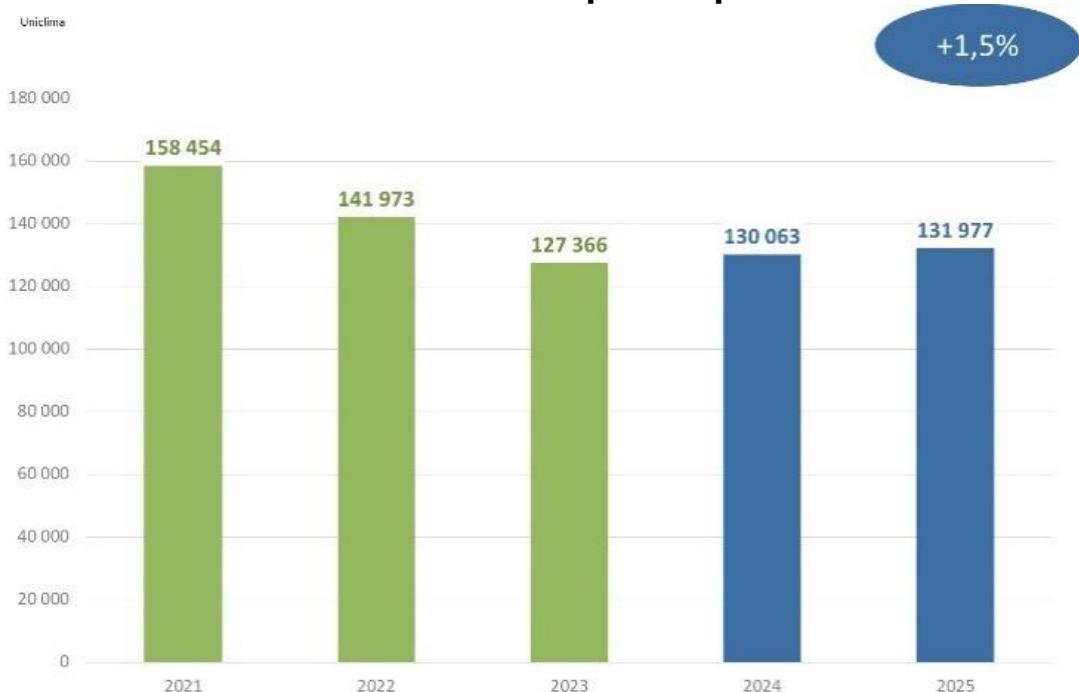
Si ces produits conservent une place sur le marché, ils ne constituent toutefois pas une réponse globale et adaptée aux enjeux de qualité de l'air intérieur et de performance énergétique des logements. Par conception, les aérateurs individuels motorisés traitent **une seule pièce**, sans garantir une ventilation générale à l'échelle du logement.

Dans ce contexte, les aérateurs individuels motorisés devraient apparaître comme des **solutions d'appoint, adaptées à des usages spécifiques, mais qui ne sauraient se substituer à des systèmes de ventilation centralisé** dès lors que l'objectif est d'améliorer durablement la qualité de l'air intérieur et la performance énergétique des bâtiments.

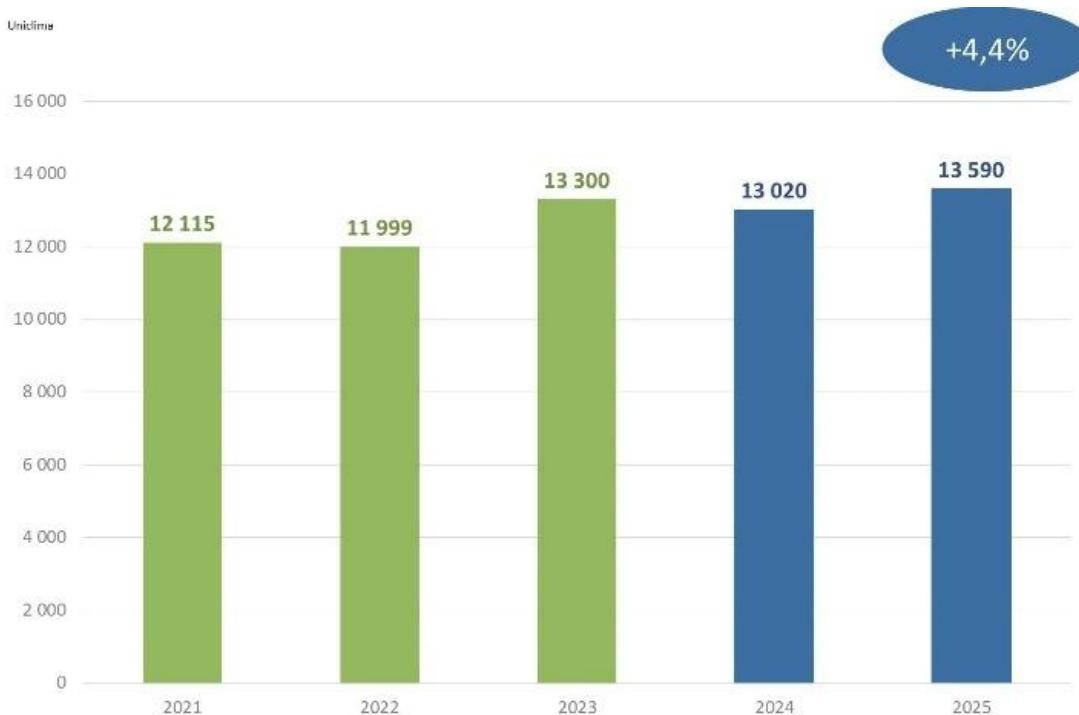
3.3 Ventilation mécanique simple-flux et double flux en collectif et tertiaire



Ventilation mécanique simple flux



Ventilation mécanique double flux



2025 : des dynamiques contrastées selon les technologies



En 2025, le marché de la ventilation en collectif et tertiaire présente des évolutions contrastées selon les systèmes.

Les **ventilations mécaniques simple flux tertiaires** affichent une **stabilité globale**, avec **131 977 unités vendues en 2025**, contre 130 063 en 2024, soit une légère progression de **+1,5 %**. Après plusieurs années de repli, cette évolution traduit une consolidation des volumes, sans toutefois retrouver les niveaux attendus au regard des besoins du parc tertiaire et collectif.

Du côté des **ventilations mécaniques double flux tertiaires**, la tendance est plus favorable. En 2025, les ventes atteignent **13 590 unités**, contre 13 020 en 2024, soit une hausse de **+4,4 %**. Cette progression reste modérée mais marque un signal positif, porté par certains projets tertiaires neufs et par des opérations de rénovation lourde, notamment dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, où les enjeux de qualité de l'air intérieur sont particulièrement structurants.

Un marché freiné par des blocages réglementaires et l'absence de soutien ciblé

Malgré ces signaux contrastés, le développement des systèmes de ventilation les plus performants demeure fortement constraint. En 2025, les installations de **centrales de traitement d'air (CTA) double flux** ont notamment été freinées par un **blocage administratif** lié à une mauvaise interprétation du périmètre d'application de la **fiche CEE BAT-TH-126**. Cette situation a directement pénalisé le déploiement de ces équipements, pourtant essentiels pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments collectifs et tertiaires.

Plus largement, le marché reste pénalisé par l'absence de dispositifs d'aides dédiés ou d'orientations claires des budgets alloués aux territoires pour améliorer la qualité de l'air intérieur, notamment dans les établissements scolaires.

Perspectives 2026 : créer les conditions d'un déploiement à grande échelle

Afin de permettre aux systèmes de ventilation mécanique les plus performants de se déployer durablement dans les bâtiments collectifs et tertiaires, et de contribuer à l'atteinte des objectifs de décarbonation tout en garantissant une qualité de l'air intérieur satisfaisante, Uniclima formule plusieurs recommandations pour 2026.

Il s'agit en premier lieu de **donner aux territoires la capacité d'équiper les quelque 40 000 écoles à rénover d'ici 2034** avec des systèmes de ventilation mécanique performants. Uniclima préconise également d'intégrer, dans la transposition de la **directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB)**, des **seuils minimaux de débit d'air, d'humidité relative, de CO₂ et de particules fines**, applicables à l'ensemble des bâtiments, accompagnés d'une évaluation périodique du bon fonctionnement des systèmes et, le cas échéant, de mesures correctives.

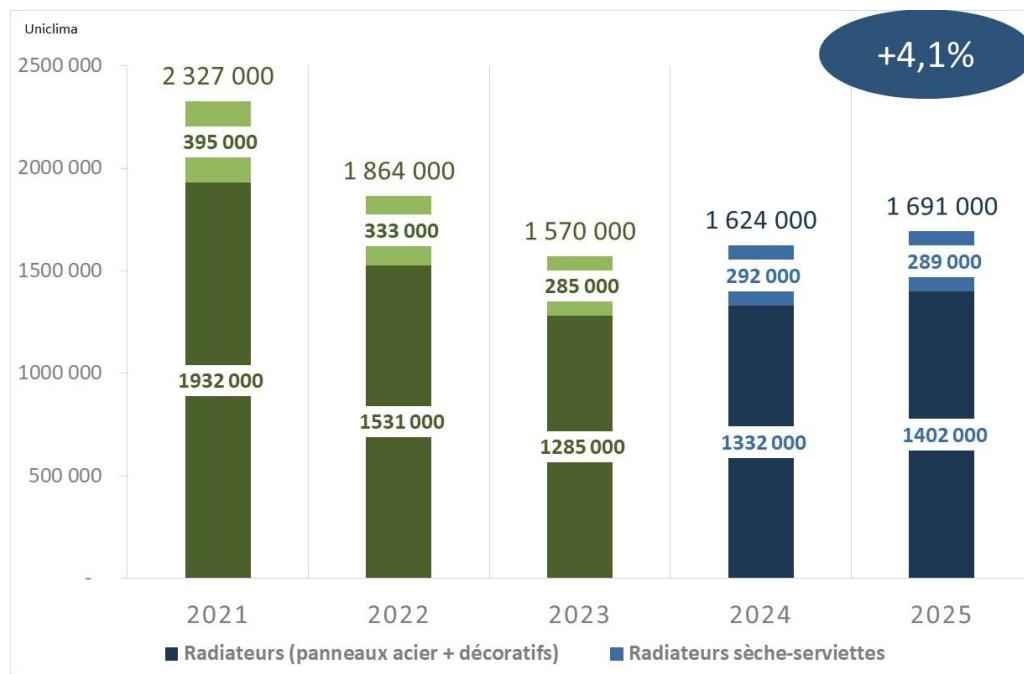
Par ailleurs, l'intégration explicite d'une **dimension qualité de l'air intérieur** dans la prochaine version de la réglementation énergétique et environnementale, ainsi que le développement d'un **label opérationnel valorisant une QAI supérieure**, constituerait des leviers structurants pour le marché.



Enfin, Uniclima appelle à **renforcer et sécuriser les dispositifs d'aides** en faveur des systèmes de ventilation mécanique capables de moduler les débits d'air selon les besoins et/ou de récupérer de l'énergie, afin d'accélérer leur déploiement à l'échelle du parc collectif et tertiaire.



4. EMETTEURS HYDRAULIQUES : RADIATEURS ET CONVECTEURS A EAU CHAude



2025 : un marché globalement stable, soutenu par la rénovation

En 2025, le marché des radiateurs à eau chaude affiche une **stabilité globale** par rapport à 2024. Les ventes atteignent **1 691 000 unités**, contre 1 624 000 en 2024, soit une **progression modérée de +4,1 %**. Ce niveau reste toutefois **inférieur à ceux des années antérieures** confirmant un marché durablement impacté par le ralentissement de la construction neuve et de la rénovation.

Les volumes observés en 2025 s'expliquent en partie par des **stratégies de stockage de la part des professionnels**, visant à anticiper d'éventuelles hausses de prix attendues en 2026. Et le radiateur reste **l'émetteur de chaleur privilégié en rénovation**, du fait de sa compatibilité avec l'ensemble des systèmes de chauffage à eau chaude.

Un levier de performance encore sous-exploité en rénovation

Souvent relégué au second plan lors des projets de rénovation, le radiateur constitue pourtant un allié clé des générateurs, qu'il s'agisse de chaudières ou de PAC. En rénovation des systèmes de chauffage à eau chaude, le remplacement ou l'adaptation des émetteurs permet d'optimiser le fonctionnement global de l'installation, avec un gain de performance énergétique estimé entre 5 et 15 %, tout en améliorant le confort thermique et l'esthétique des logements.



Les **radiateurs à eau fonctionnent efficacement à basse température** et ils doivent être à considérer à chaque remplacement de générateur. Avec une offre large et modulable, le radiateur répond ainsi aux exigences des installations premium comme aux contraintes du logement social aussi bien en termes de niveau de confort, de flexibilité de mise en œuvre et de coût économique, qui peut tout à fait se mettre en place en amont ou a posteriori de l'installation d'un nouveau générateur.

Perspectives 2026 : mieux intégrer les radiateurs dans les stratégies de rénovation

Uniclima poursuit ses actions visant à renforcer la prise en compte des radiateurs dans les projets de rénovation, afin de valoriser leur rôle dans la performance énergétique globale des systèmes de chauffage à eau chaude. Le radiateur demeure en effet l'émetteur de chaleur le plus répandu, aussi bien dans le résidentiel que dans le tertiaire.



Service de presse Uniclima

Agence FP&A



Céline GAY : 07 61 46 57 31

celine@fpa.fr